



Règlement Intérieur

- Conditions d'accès

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

L'accès au camping Libertin du diamant noir est strictement réservé aux personnes majeures de plus de 21 ans.

L'accès au camping est obligatoirement précédé de l'inscription au bureau d'accueil muni d'une carte d'identité. Un bracelet justifiant votre présence sur le terrain vous sera alors remis et devra être porté en toute situation. En absence de bracelet, votre présence sur le terrain de camping sera jugé illégal et justifiera votre raccompagnement vers la sortie.

Le dit bracelet servira également de moyen de paiement pour TOUTES les dépenses sur le camping. Pour cela une caution (par empreinte de CB) sera demandée lors de l'arrivée.

- Bureau D'accueil :

Le bureau d'accueil (ainsi que la superette) sera ouvert de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h30 7/7J.

En cas de fermeture du bureau, une permanence téléphonique est assurée au 06 62 46 34 69.

- Quelques règles évidentes d'hygiène , de sécurité et de confidentialité.

* Comme en tous lieu libertin, le respect d'autrui est primordial : respect de pratiquer le naturisme (ou pas), respect du choix des pratiques sexuelles et respect du libre choix des partenaires de jeux.

* Tout acte sexuel est interdit au contact des eaux de baignade (piscine et Jacuzzi)

* A cause du risque d'incendie (nous nous trouvons en pleine forêt), les feux et autres barbecues sont interdits sur votre emplacement. Trois barbecues fixes se trouvent sur le terrain.

* Afin de respecter la confidentialité des personnes , les photos son interdites sur le camping. Celles-ci sont tolérées dans l'intimité de votre emplacement.

* La circulation des véhicules devra se faire « au pas » et plus au-delà de 19h00.

* La direction du camping est responsable des objets déposés à l'accueil et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Néanmoins, les campeurs gardent l'entière responsabilité de leurs propres installation et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Le Camping décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempéries ou encore en cas d'incident relevant de la responsabilité civile des Campeurs. Il appartient au Campeur d'avoir contracté une assurance appropriée.

* Les animaux présents sur le camping doivent être tenus en laisse . Les déjections ne devront pas être « déposées » sur tout le camping. Un espace « coin des toutous » leur est réservé derrière l'accueil.

* La direction est (solidement) formée aux soins et secours d'urgence. N'hésitez pas à les contacter en cas de problème Urgent.

* La direction se réserve le droit a tout contrevenant à ce règlement a procéder à l'exclusion sans qu'aucun remboursement du séjour restant ne puisse être demandé.